



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 023/CENI-RDC/18

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), porte à la connaissance de l'opinion qu'elle a reçu, des Cours d'appel faisant office des Cours administratives d'appel, les arrêts consécutifs aux recours en contestation des décisions n°021/CENI/BUR/18 et 022/CENI/BUR/18 du 26 juillet 2018 déclarant, respectivement, recevables et irrecevables les candidatures des indépendants, des partis et regroupements politiques à l'élection des Députés provinciaux.

Au total 217 recours ont été déposés auprès de différentes Cours d'appel faisant office de Cours d'administratives d'appel.

Après traitement de ces recours par les différentes Cours d'appel, 10 recours ont été jugés recevables et fondés, 207 ont été jugés soit, recevables et non fondés, soit irrecevables.

Par conséquent, conformément à l'article 27, alinéa 4 à 6 de la Loi électorale, la Commission Electorale Nationale Indépendante prend acte des arrêts sus-évoqués et rend publique la Décision n°026/CENI/BUR/18 du 18 août 2018 portant publication de la liste définitive des 19.640 candidats à l'élection des Députés provinciaux.

La CENI informe l'opinion nationale que la liste définitive des candidats Députés provinciaux ainsi publiée par voie de presse est affichée aux Antennes de la CENI du ressort de chaque circonscription électorale à partir de ce Mardi 21 août 2018 et sera disponible sur son site web : www.ceni.cd

Par ailleurs, la CENI rappelle aux médias, aux candidats indépendants, aux partis ainsi qu'aux regroupements politiques que toute campagne électorale précoce est strictement interdite. Celle-ci interviendra du 22 novembre au 21 décembre 2018, conformément au calendrier électoral.

Fait à Kinshasa, le 18 AUG 2018

Jean Pierre GALAMBA MUKAMBA N'GALULA



Siège : 447 Boulevard du 30 Juin Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BSCG en face du Building ONATRA)

Tél. (+243) 824200090 - (+243) 978968299 E-mail : cenicongodemocratique@gmail.com
Site web : www.ceni.cd